



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 20

No. FDS : 421036
V006.0

BONDERITE C-MC 3000

Révision: 30.04.2021

Date d'impression: 04.05.2022

Remplace la version du: 16.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BONDERITE C-MC 3000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit de nettoyage pour des applications industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Corrosion cutanée

Catégorie 1

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

Hydroxy de de sodium

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

En raison du pH extrême H314 catégorie 1, la préparation est classifiée corrosive.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	500-234-8 500-234-8 01-2119488639-16	5- < 10 %	Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	239-854-6 01-2119489411-37	1- < 5 %	Eye Irrit. 2 H319
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5 01-2119457892-27	1- < 5 %	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	500-241-6	1- < 3 %	Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412
Alcools en C12-14 80206-82-2	279-420-3	0,1- < 1 %	Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	500-213-3 01-2119487984-16	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 3 H412 Eye Irrit. 2 H319

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Indication des composants selon 648/2004/CE

5 - 15 %	agents de surface anioniques
< 5 %	agents de surface non ioniques
contient	Parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Traitement médical immédiat indispensable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dans le cas d'une dilution/dissolution, toujours préparer l'eau puis y verser lentement le produit. Ne pas verser le produit dans de l'eau chaude ou dans des solutions chaudes. Réchauffement possible avec surchauffe violente et soudaine! Risque d'échaudures!

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermés.

Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage pour des applications industrielles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
hydroxyde de sodium 1310-73-2	0	2			
hydroxyde de sodium 1310-73-2 [SODIUM (HYDROXYDEDE)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environnemental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Eau douce		0,24 mg/l				
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Eau salée		0,024 mg/l				
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Eau (libérée par intermittence)		0,071 mg/l				
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Usine de traitement des eaux usées.		10000 mg/l				
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Sédiments (eau douce)				0,9168 mg/kg		
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Sédiments (eau salée)				0,09168 mg/kg		
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Terre				7,5 mg/kg		
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Eau douce		0,23 mg/l				
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Eau (libérée par intermittence)		2,3 mg/l				
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Eau salée		0,023 mg/l				
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Sédiments (eau douce)				0,862 mg/kg		
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Sédiments (eau salée)				0,0862 mg/kg		
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Terre				0,037 mg/kg		
Sodium hydroxide 1310-73-2	Eau douce						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Eau salée						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Usine de traitement des eaux usées.						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Sédiments (eau douce)						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Sédiments (eau salée)						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Terre						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Air						aucun danger identifié
Sodium hydroxide 1310-73-2	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Eau douce		0,074 mg/l				
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	eau douce - périodiquement		0,004 mg/l				
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Eau salée		0,007 mg/l				
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	eau de mer - périodiquement		0 mg/l				
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Usine de traitement des eaux usées.		10000 mg/l				
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Sédiments (eau douce)				66,67 mg/kg		
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Sédiments (eau salée)				6,66 mg/kg		

Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Air						aucun danger identifié
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Terre				1 mg/kg		
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	oral						pas de potentiel de bioaccumulation

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2750 mg/kg	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		175 mg/m ³	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1650 mg/kg	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		52 mg/m ³	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		15 mg/kg	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,132 mg/cm ²	
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,079 mg/cm ²	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		136,25 mg/kg	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		26,9 mg/m ³	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,096 mg/cm ²	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		68,1 mg/kg	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,6 mg/m ³	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		3,8 mg/kg	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,048 mg/cm ²	
Sodium hydroxide 1310-73-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m ³	aucun danger identifié
Sodium hydroxide 1310-73-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m ³	aucun danger identifié
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2080 mg/kg	aucun danger identifié
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		294 mg/m ³	aucun danger identifié
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1250 mg/kg	aucun danger identifié
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		87 mg/m ³	aucun danger identifié
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide clair
Odeur	Incolore à jaune
seuil olfactif	Solvant Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 1 %; Solv.: Eau désionisée)	11,4 - 12,2
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 %)	12,8
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F); pas de méthode
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur	Valeurs caractéristiques d'eau
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,068 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique) (20 °C (68 °F);)	3,67 mm ² /s
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.

Réaction avec l'eau: dégagement de chaleur, projection.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

En raison du pH extrême H314 catégorie 1, la préparation est classifiée corrosive.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	LD50	2.870 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	LD50	> 7.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Alcools en C12-14 80206-82-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	LC50	> 6,41 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		Kit de dosage Corrositex In Vitro International	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)
Alcools en C12-14 80206-82-2	modérément irritant	24 h	lapins	EU Method B.4 (Acute Toxicity: Dermal Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-14 80206-82-2	non irritant	4 h	homme	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-14 80206-82-2	irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	irritant			Jugement d'experts

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	non sensibilisant	Test épicutané	homme	non spécifié
Alcools en C12-14 80206-82-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EPA OTS798.5265 (The Salmonella typhimurium Bacterial Reverse Mutation Test)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5375 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5300 (Detection of Gene Mutations in Somatic Cells in Culture)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5900 (In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
Alcools en C12-14 80206-82-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	NOAEL P 300 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	NOAEL P 2.000 mg/kg NOAEL F1 2.000 mg/kg	screening	oral : alimentation	rat	autre guide

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	NOAEL > 763 mg/kg	oral : alimentation	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Alcools en C12-14 80206-82-2	NOAEL 2.000 mg/kg	oral : alimentation	Males 41-45d; Females ca. 54d continuous in the diet	rat	autre guide
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	NOAEL >= 500 mg/kg	oral : alimentation	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Localement nocif pour les organismes aquatiques et terrestres, du fait du pH élevé et des propriétés corrosives.

La biodégradation des agents de surface faisant parties du produit satisfait aux demandes du Règlement relatif aux Détergents de l'UE (CE/648/2004)

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont primeurement biodégradables en moyenne au minimum à 90 %.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	LC50	7,1 mg/l	96 h	Danio rerio (reported as Brachydanio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	NOEC	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	LC50	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	45,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	LC50	4,6 mg/l		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	NOEC	> 0,1 - 1 mg/l	21 Jours		OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	LC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	LC50	0,876 mg/l	96 h	Danio rerio (reported as Brachydanio rerio)	EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	NOEC	0,28 mg/l	30 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	EC50	> 10 - 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	EC50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	EC50	2,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	EC50	0,39 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	NOEC	0,77 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	EC50	27,7 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	NOEC	0,95 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	EC50	> 100 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	EC50	2,9 mg/l	48 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	EL50	> 0,1 - 0,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	NOELR	0,003 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	EC50	0,41 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	NOEC	0,31 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	EC0	> 100 mg/l	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC0	> 100 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	EC10	> 10.000 mg/l	16,9 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	facilement biodégradable	aérobie	99,8 %	28 day	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Alcool gras C13 ramifié EO 69011-36-5	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Alcools en C12-14 80206-82-2	facilement biodégradable	aérobie	79 - 97 %	28 Jours	ISO 10708 (BODIS-Test)
Alcools en C12-14 <2.5EO 68439-50-9	facilement biodégradable	aérobie	95 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO 68891-38-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.

12.6. Autres effets néfastes

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

EWC/EAK 070608

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1824
RID	1824
ADN	1824
IMDG	1824
IATA	1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
RID	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
ADN	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
IMDG	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IATA	Sodium hydroxide solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/EU):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (649/2012/EU):	Non applicable
Polluants organiques persistants (2019/1021/EU):	Non applicable

EU. REACH, Annexe XVII, relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi (Reglement 1907/2006/CE): Non applicable

Teneur VOC (EU)	0 %
--------------------	-----

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
N° fiche INRS:	148 20
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés